

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton, tenue le 11 septembre 2023 à 19h à la salle du conseil sis au 18 rue Principale Nord. La séance a été enregistrée sur vidéo.

Sont présents :

Madame Véronique Danis	Mairesse	
Madame Julie Côté	Conseillère	siège 1
Monsieur Luc St-Jaques	Conseiller	siège 2
Madame Pierrette Lapratte	Conseillère	siège 3
Monsieur Rodrigue Gauthier	Conseiller	siège 4
Monsieur Marcel St-Martin	Conseiller	siège 5
Monsieur Sébastien Emond	Conseiller	siège 6

Madame Emmanuelle Michaud, secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

La mairesse, madame Véronique Danis, ayant constaté la présence de tous les membres déclare la séance ouverte à 19h.

2023-09-137 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Pierrette Lapratte et il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour, tel que déposé.

Par contre, compte tenu que nous n'avons pas l'ensemble de l'information pour certains points, l'assemblée sera ajournée au mercredi 13 septembre à 20h.

ADOPTÉE

2023-09-138 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que la directrice générale est présentement en arrêt de travail et que le directeur général adjoint a quitté ses fonctions et que le conseil doit avoir une personne remplissant les fonctions de secrétaire d'assemblée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 184 du code municipal, en cas de vacance au poste de direction générale et de dg adjoint, le conseil peut nommer toute autre personne non élue par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Emond et il est résolu de nommer Mme Emmanuelle Michaud à titre de secrétaire d'assemblée pour la tenue de cette assemblée.

ADOPTÉE

100. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-09-139 RETOUR EN AFFICHAGE POUR LE POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT que le comité de sélection n'est pas venu à une entente sur le choix du candidat et le profil recherché;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel St-Martin et il est résolu de retourner en affichage pour le poste à la direction générale adjointe.

ADOPTÉE

2023-09-140 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE BRANCHEMENT DE L'INTERNET À L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT qu'il est important d'avoir une bonne connexion avec l'usine d'eau potable pour avoir accès aux données;

CONSIDÉRANT que la demande avait déjà été faites par le passé, mais que la connexion n'a toujours pas été établie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc St-Jacques et il est résolu d'autoriser la dépense pour le branchement de l'internet à l'usine de traitement de l'eau potable avec Explore.

ADOPTÉE

2023-09-141 DEMANDE DE PRÊT TEMPORAIRE À DESJARDINS LE TEMPS DE RECEVOIR LES SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT la situation actuelle et le manque de liquidités de la municipalité dû au retard de plusieurs subventions;

Il est proposé par Madame la conseillère Pierrette Lapratte et il est résolu :

- De demander un prêt temporaire pour le montant de 512 000\$ le temps de recevoir la subvention du PAVL – Entretien des routes locales;
- D'autoriser la direction générale et la mairesse à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité;

ADOPTÉE

2023-09-142 AUTORISATION D'ALLER EN APPELS D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT que la municipalité doit remplacer ses véhicules de déneigement et que les délais de commande et livraison sont importants ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit aller en appels d'offre sur SEAO pour effectuer l'achat d'un camion et de ses équipements de déneigements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc St-Jacques et il est résolu d'autoriser la direction générale d'aller en processus d'appels d'offre à travers le site de SEAO pour procéder à la commande et l'achat d'un camion 10 roues et des équipements de déneigement.

ADOPTÉE

2023-09-143 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2023-08-132 – NOMINATION TEMPORAIRE POUR LA SIGNATURE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT que l'employée ayant été nommée pour la signature temporaire des chèques a refusé cette tâche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Julie Côté et il est résolu de procéder à l'abrogation de la résolution 2023-08-132 qui procédait à la nomination.

ADOPTÉE

2023-09-144 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR L'ACHAT DES RADIOS MOBILES AVEC LE GROUPE CLR EXCEL RADIO**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à l'achat de nouveaux radios mobiles pour le service des incendies et de la voirie;

CONSIDÉRANT que le Groupe CLR Excel Radio a fait une soumission conforme aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rodrigue Gauthier et il est résolu d'octroyer le contrat d'achat des radios mobiles au Groupe CLR Excel Radio selon la soumission déposée au montant de 9 320.46\$, incluant les taxes.

ADOPTÉE

2023-09-145 **AUTORISATION DE FORMATION – INSCRIPTION AU COURS OFFICIER 1 POUR LE POMPIER #22- 0026**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir la formation obligatoire aux pompiers de la municipalité;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jonathan Samson se montre intéressé à suivre la formation Officier 1 pour faire partie des officiers municipaux de la brigade;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Emond et il est résolu d'autoriser les dépenses pour la formation Officier 1 pour le pompier M. Jonathan Samson.

ADOPTÉE

2023-09-146 **APPUI À L'AUTORISATION DE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS VOLET 1 : SOUTIEN À LA RÉALISATION DE POLITIQUE ET DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS, ÉDITION 2023-2024 DE LA MRCVG**

CONSIDÉRANT que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (ci-après la MRC) est au cœur d'une démarche collective PFM-MADA réunissant 12 municipalités sur son territoire depuis 2017 ;

CONSIDÉRANT que la MRCVG a été accréditée MADA suite à l'élaboration de sa Politique aînés et de son plan d'action en faveur des aînés ;

CONSIDÉRANT que 12 municipalités de la MRCVG font partie depuis 2017 de la démarche collective PFM-MADA, soit Aumond, Bois-Franc, Cayamant, Déléage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Lac-Sainte-Marie, Low, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ;

- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Montcerf-Lytton fait partie de la démarche collective PFM-MADA de la MRC et souhaite poursuivre son implication dans celle-ci ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est aussi possible que d'autres municipalités de la MRCVG se joignent à la démarche collective ;
- CONSIDÉRANT** que le volet 2 de la démarche MADA de mise en œuvre de la dernière politique et plan d'action de la MRC sont maintenant échus depuis mars 2023 ;
- CONSIDÉRANT** qu'il faut maintenant procéder à la mise à jour des politiques et plans d'action MADA à travers la MRC, surtout en contexte post-pandémique où les besoins des aînés sont potentiellement changés;
- CONSIDÉRANT** que le Secrétariat aux aînés du Ministère de la santé et des services sociaux a ouvert l'appel de projet MADA volet 1 : Soutien en faveur de la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés 2023-2024 ;
- CONSIDÉRANT** que les travaux impliqués seront une mise à jour de la politique et des plans d'action existant qui toucheront les 3 piliers du vieillissement actif, soit la santé, la sécurité et la participation sociale, et ce réparti sur les 9 champs d'action MADA ;
- CONSIDÉRANT** que ces travaux seront réalisés sur une période de 2 ans et impliqueront la création de comités de pilotage dans chaque municipalité participante, ainsi que la MRCVG ;
- CONSIDÉRANT** que ces comités de pilotage auront ensuite la responsabilité d'établir le nouveau diagnostic social qui servira à mettre à jour la politique ainsi que le plan d'action de la MRC ainsi que de chaque municipalité participante ;
- CONSIDÉRANT** que les travaux seront faits sous la coordination de la MRCVG à travers sa démarche PFM-MADA collective et en collaboration avec les élus RQFA de chaque municipalité ainsi que leurs comités de pilotage/suivi respectifs ;
- CONSIDÉRANT** que la charge de travail que peut représenter cette mise à jour peut être très grande pour la MRC, ainsi que les municipalités participantes ;
- CONSIDÉRANT** qu'une ressource en coordination est déjà à l'emploi et responsable du dossier PFM-MADA au nom de la MRCVG, soit M. Marc-André Gauthier de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT que la ressource en coordination a déjà été responsable de la dernière année de mise en œuvre du volet 2 ainsi que de la reddition de compte final de celle-ci, et fera de même pour le volet 1 à venir;

CONSIDÉRANT que Mme Joanie Courchaine, directrice générale de la MRCVG, sera la représentante de la MRC responsable pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de compte;

CONSIDÉRANT que l'élue RQFA dans la municipalité de Montcerf-Lytton est Mme Julie Coté;

CONSIDÉRANT que le financement s'élève à 8 000\$ par municipalité participant à la démarche;

CONSIDÉRANT que la démarche collective n'implique aucune contribution financière pour les municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT que le programme implique une contribution financière de la MRC équivalant à 15% des dépenses admissibles dans le cadre du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la madame la conseillère Julie Côté et il est résolu par le Conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton de supporter et appuyer la demande d'aide financière de la MRCVG dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024. Mme Joanie Courchaine sera signataire au nom de la MRCVG et M. Marc-André Gauthier sera responsable de la coordination à travers la MRC ainsi que des redditions de compte.

ADOPTÉE

2023-09-147 **PROGRAMME DE STAGE PRATIQUES POUR ÉTUDIANTS-AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT qu'il y a une possibilité de déposer une demande de subvention pour le cadre d'un programme de stage pratique pour étudiants dans le domaine de de l'environnement ou de l'urbanisme pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la madame la conseillère Pierrette Lapratte d'autoriser la direction générale à déposer une demande de stage lorsque le programme sera ouvert pour la saison 2024.

ADOPTÉE

PAROLE AU PUBLIC

2023-09-148 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Pierrette Lapratte et il est résolu de procéder à l'ajournement de la présente assemblée.

ADOPTÉE

Véronique Danis
Mairesse

Emmanuelle Michaud
Secrétaire d'assemblée

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton, tenue le 13 septembre 2023 à 21h20 à la salle du conseil sis au 18 rue Principale Nord. La séance a été enregistrée sur vidéo.

Sont présents :

Madame Véronique Danis	Mairesse	
Madame Julie Côté	Conseillère	siège 1
Monsieur Luc St-Jaques	Conseiller	siège 2
Madame Pierrette Lapratte	Conseillère	siège 3
Monsieur Rodrigue Gauthier	Conseiller	siège 4
Monsieur Marcel St-Martin	Conseiller	siège 5
Monsieur Sébastien Emond	Conseiller	siège 6

Madame Emmanuelle Michaud, secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA RENCONTRE D'AJOURNEMENT

La mairesse, madame Véronique Danis déclare la séance ouverte à 21h20.

L'adoption des procès-verbaux sera remise à une date ultérieure et compte tenue de la présence de tous, certains points ont été ajoutés.

**2023-09-149 EMBAUCHÉ AU POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ET
GREFFIER-TRÉSORIER INTÉRIMAIRE ET
AUTORISATION À LA MAIRESSE À SIGNER LE CONTRAT
D'EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT la vacance temporaire et la prolongation de l'arrêt de travail au poste de direction générale;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit combler ce poste de façon intérimaire et immédiate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pierrette Lapratte et résolu ce qui suit :

- de procéder à l'embauche de Monsieur John-David McFaul;
- de nommer la mairesse à signer son contrat d'embauche selon les conditions discutés;
- de le nommer administrateur principal du compte AccèsD Affaires;
- de l'ajouter aux signataires du compte Desjardins qui sont actuellement :
 - o Mme Sandra Payette, directrice générale
 - o Mme Véronique Danis, mairesse
 - o M. Sébastien Emond, pro-maire
- de nommer Monsieur McFaul comme représentant de la municipalité et pouvant signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité;

ADOPTÉE

2023-09-150 **EMBAUCHE AU POSTE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
ADJOINTE INTÉRIMAIRE**

CONSIDÉRANT que le poste de direction générale adjointe est vacant
présentement et que pour faciliter les opérations
financières, il y a lieu de nommer une personne à titre
d'officier municipal par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc St-Jacques et
résolu ce qui suit :

- de nommer Mme Emmanuelle Michaud de la compagnie Services
comptables Michaud, à titre de greffière-trésorière adjointe par intérim;
- d'autoriser celle-ci à avoir un code AccèsD pour effectuer les demandes
de paiements chez Desjardins et pour faire les transactions financières
nécessaires pour la municipalité;
- de la nommer en tant qu'agent principal pour effectuer les relevés
d'emploi à Revenu Canada sur le site Re-Web.

ADOPTÉE

2023-09-151 **MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS RPGL AVOCATS
POUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT que le conseil désire un accompagnement pour les aider
dans la situation actuelle et pour les dossiers de
ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rodrigue Lafrenière
de mandater la firme RPGL avocats pour aider le conseil dans les divers dossiers
de ressources humaines.

ADOPTÉE

2023-09-146 **CHANGEMENTS DES CODES D'ACCÈS ET TRANSFERTS
TEMPORAIRES DES ACCÈS À DISTANCE**

CONSIDÉRANT que le conseil a procédé à l'embauche de ressources
intérimaires pour aider à la gestion de la municipalité et
que des accès à distance sécurisés sont nécessaires;

CONSIDÉRANT que le personnel en arrêt de travail n'a pas besoin des
accès à distance pendant leur arrêt de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Emond
d'autoriser le transfert des accès à distance au personnel intérimaire en place et
de faire changer les codes d'accès des ordinateurs.

ADOPTÉE

2023-09-152 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Côté et il est résolu de procéder à
la levée de la présente assemblée.

ADOPTÉE

Véronique Danis
Mairesse

Emmanuelle Michaud
Secrétaire d'assemblée